

DEPARTEMENT : Cantal  
ARRONDISSEMENT : Mauriac  
CANTON : Riom-ès-Montagnes

## COMMUNE DE MENET

*EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 20 MARS 2026*

**Nombre :**

De conseillers en exercice : 15

De présents : 14

De représentés : 1

De votants : 15

**OBJET**

**DESIGNATION DU  
REPRESENTANT DE LA  
COLLECTIVITE A L'AGENCE  
TECHNIQUE  
DEPARTEMENTALE « CANTAL  
INGENIERIE & TERRITOIRES »  
SUITE AUX ELECTIONS  
MUNICIPALES DE MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six et le vingt mars, le Conseil Municipal de Menet s'est réuni, en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MARANDON (Maire) et en qualité de doyen de l'assemblée,

Etaient présents : Jean-Louis MARANDON, Fabienne AMBLARD, François BOUTIN-RAYMOND, Sylvie CELLE, Christelle CHAULIAC, Christian FLORET, Nathalie GANDILHON, Christian GARCELON, Laurent JAMOT, Anaïs SEROUDE, Pierre TAGUET, Sophie TOURETTE, Lisa TRENTIN et Jean-François VAISSIERE.

Etaient excusés : Laurent FESTAS qui a donné pouvoir à Jean-Louis MARANDON.

Sylvie CELLE a été désignée pour remplir les fonctions

Le Maire certifie que la convocation a été faite le 16 mars 2026.

**OBJET : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COLLECTIVITE A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE « CANTAL INGENIERIE & TERRITOIRES » SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2026.**

La collectivité adhère à l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie & Territoires », chargée d'apporter aux collectivités territoriales qui le demandent une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Le périmètre d'intervention de Cantal Ingénierie & Territoires est:

- ✓ L'assistance juridique et administrative, avec la réalisation de missions de conseil dans les domaines administratif et juridique liés à la gestion locale avec, le cas échéant, une assistance à la rédaction de pièces et documents ou la fourniture de modèles, des conseils méthodologiques (type de procédure à suivre par exemple...), des analyses juridiques, l'accès à un service de veille juridique,
- ✓ L'accompagnement à la gestion des données dont la prestation « Mise en conformité au RGPD » et la mise à disposition d'un délégué à la Protection des Données personnelles – DPO et la prestation d'archivage itinérant.
- ✓ L'accompagnement de projets et l'aide à la programmation.

Dans le domaine technique :

- des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans le numérique (systèmes d'information, infrastructures numériques, E-services, dématérialisation, développement du numérique dans les écoles),
- un rôle de conseil et d'accompagnement en phase diagnostic des projets relatifs à la voirie et aux réseaux divers, aux ouvrages d'art, à l'eau et à l'assainissement, à l'aménagement d'espaces publics et au patrimoine bâti,
- des prestations (Recherches de fuites AEP, passages caméra pour les drains AEP, sectorisations,...),
- des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans le domaine de la voirie et des réseaux divers, des ouvrages d'art et en matière d'eau et d'assainissement,
- des missions de maîtrise d'œuvre uniquement dans le domaine de la voirie et des réseaux divers et des ouvrages d'art.

Les conditions tarifaires sont indiquées dans les statuts et le règlement intérieur de CIT.

Suite aux élections municipales de mars 2026 et l'installation du conseil, il convient de désigner un représentant de la commune pour siéger aux instances décisionnelles de l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie & Territoires ». La collectivité dispose d'un siège au sein de l'assemblée générale.

Conformément à l'article 5 des statuts : Siègent seuls avec voix délibérative au sein des organes délibérants de l'Agence, les Conseillers départementaux pour le Département, les Maires ou leur représentant pour les Communes, les Présidents ou leur représentant pour les Etablissements Publics Communaux et Intercommunaux et les Organismes Publics de Coopération Locale.

Un élu exerçant plusieurs fonctions ci-avant ne peut siéger qu'à un seul titre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après appel à candidature et après le vote de l'assemblée :

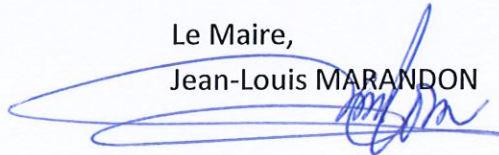
- DESIGNNE Mr VAISSIERE Jean-François pour représenter la commune au sein des instances décisionnelles de l'Agence départementale
- CHARGE Mr le Maire de toutes les démarches nécessaires

Fait à MENET, le 20 mars 2026.

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Louis MARANDON



Le secrétaire de séance

Sylvie CELLE

